

## DÉLIBÉRATION n° 2026/018

L'an deux mille vingt-six et le 03 avril 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration de l'école « Las Moulias », sous la présidence de Monsieur Laurent LAGES, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Joël MANO, Stéphanie NOGUES, Christophe CAILLEAUX, Mathilde LACRAMPE, Pierre DE MACEDO, Christine MAS, Frédéric SIBOUT, Philippe LACOSTE, Sébastien VERTUEL, Stéphanie DUVIEILH, Malika MARKIEWICZ, Patrick DA SILVA, Gaëlle FLUCK, Christophe LOTTIN, Carole DUCUING, Mathis DOURTHE, Sylvette PERE, José LOUREIRO DA SILVA, Marie SANSON, Gilles COLOMB, Bernard PLANO, Aurélia RABEJAC, Robert MONZANI, Stéphanie LAGLEIZE, Jean-Marie DA BENTA et Jacqueline ALFONZO.

Procurations : Fabienne ALMERAS à Philippe LACOSTE

Secrétaire de séance : Joël MANO

**OBJET** : Adoption du procès-verbal n° 2026/02 du 21 mars 2026

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé à la suite de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

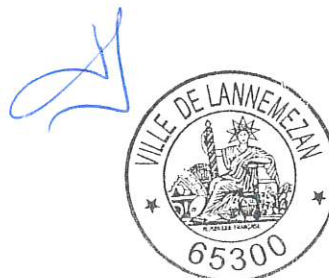
**DECIDE**

➤ D'approuver le procès-verbal n° 2026/02 du Conseil Municipal du 21 mars 2026.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Laurent LAGES



Affiché le 16 avril 2026